

○ Paramétrage des formations

Il reste une semaine pour paramétrer les formations.

Seules celles dont le paramétrage est validé seront visibles pour les candidats à partir du 20 décembre 2018.

Caractéristiques et attendus / critères généraux d'appréciation des dossiers

Suite à la vérification des éléments pris en compte dans l'examen des vœux, effectuée par le SAIO, des éléments à caractère discriminatoire ont été repérés et supprimés. Des proviseurs ont été appelés pour les accompagner dans leur rédaction. Les critères généraux ne doivent pas faire référence à l'assiduité, la ponctualité ou le comportement.

Des pistes d'aide à la rédaction :

- La motivation sera appréciée à travers la rédaction du projet motivé manifestant la connaissance des objectifs de la formation, et précisant les moyens par lesquels cette connaissance a été acquise (TPE, démarches personnelles, documentation, portes ouvertes, stages, etc...).
- Prise en compte pour les élèves de terminale des éléments d'appréciation portés par l'équipe pédagogique sur la fiche avenir, qui permettent d'apprécier le profil général de l'élève : capacité à s'investir dans le travail, méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, avis sur la capacité à réussir, ainsi que les résultats scolaires et appréciations des enseignants en particulier dans les disciplines en lien avec les attendus de la formation (éléments des bulletins).

Le CV n'est plus un élément demandé exception faite pour les formations par apprentissage.

Éléments préalables à l'admission

Concernant les épreuves de sélection en BTS publics : il est rappelé que le recours à l'entretien n'est pas prévu par le cadre réglementaire des BTS.

Pièces demandées

Documents définis au niveau national :

- Attestation concernant les étudiants en réorientation
- Attestation de passage du test d'auto-évaluation en Droit et en Sciences (à venir)
- Fiche de liaison pour les candidats en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé invalidant
- Attestation de suivi d'une formation préparatoire aux concours infirmiers en 2018 pour toute candidature en IFSI en 2019

Documents liés aux activités extra-scolaires :

Pour la procédure 2019, une rubrique dédiée sur le site candidat l'invitera à signaler les éléments en lien avec ses activités extra-scolaires. Aucune attestation ne pourra être demandée aux candidats.

○ Réforme des conditions d'accès aux études de santé

L'Université de Lille ne s'engagera pas en 2019 dans l'expérimentation d'une alternative à la PACES.

Il n'y aura donc pas de changement pour les candidats à l'entrée en PACES à la rentrée 2019.

○ Ressources (liens)

Les fiches disponibles dans la rubrique information et documentation sur <https://gestion.parcoursup.fr>

[L'orientation du lycée à l'enseignement supérieur \(Eduscol\)](#)

[Fiche de dialogue 2018/2019](#)

[Site terminales 2018/2019 Onisep](#)

[Site Quand je passe le Bac](#)

[Site Parcoursup](#)

[Vade-mecum sur l'accompagnement des élèves de terminale vers le supérieur \(2017/2018\)](#)

[Publication du CRES Après Bac Infos Equipes Educatives Réussir à l'université](#)

Le site archives est également accessible pour les établissements (login et mot de passe sont les mêmes que sur le site courant) :

<https://archive.parcoursup.fr/Gestion/authentification>

Il est possible de poser des questions concernant le Plan Étudiants à l'adresse suivante : hebdosup@ac-lille.fr.

Cette adresse ne doit pas être communiquée aux élèves.